

CONSTRUIRE
ENSEMBLE
LE CADRE DE VIE
DE DEMAIN

Nantes  Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE



ZAC DE LA FLEURIAIYE 2

Commune de Carquefou

DOSSIER DE REALISATION MODIFICATIF

Août 2019

Loire-Atlantique développement – SELA

2 boulevard de l'Estuaire – CS 66207

44262 Nantes cedex 2

Tél. 02 40 20 20 44

www.loireatlantique-developpement.fr

Société Anonyme d'Économie Mixte – RCS 860 800 077 – Capital 13 357 864,71 €

 Loire-Atlantique
développement

aménagement et construction
Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20191213-2019-
181_ANNEXE-AU
Date de réception préfecture :
06/03/2020

Le dossier de création de la ZAC de la Fleuriaye a été approuvé par délibération du Conseil Municipal de la Commune de Carquefou en date du 24 avril 2009.

Le dossier de réalisation de la ZAC a été approuvé par délibération du Conseil Municipal de la Commune en date du 6 juillet 2012.

Le présent dossier de réalisation modificatif prend en compte des évolutions du projet de la ZAC de la Fleuriaye 2.

Les évolutions portent sur :

- La réduction du nombre prévisionnel de logements à 600 au lieu de 650 initialement envisagé,
- Une augmentation à 30 % de la part de logement social, au lieu de 25 % initialement envisagé,
- Une réduction de 45 % de la part de logement libre, au lieu de 50 % initialement envisagé,
- Une réduction de la Surface de plancher prévisionnel à 67 000 m² au lieu de 75 000 m² initialement envisagé,
- Une mise en cohérence du plan de domanialité, du projet de programme des équipements publics et des modalités prévisionnelles de financement, avec l'avancement des études de définition des espaces publics de la ZAC de la Fleuriaye 2.

S O M M A I R E

I. Plan général de la ZAC – Plan de domanialités	2
II. Projet de programme des équipements publics	3
III. Projet de programme global des constructions	5
IV. Modalités prévisionnelles de financement	6

CONSTRUIRE
ENSEMBLE
LE CADRE DE VIE
DE DEMAIN

Nantes  Métropole
C O M M U N A U T É U R B A I N E



ZAC DE LA FLEURIAYE 2

Commune de Carquefou

I. Plan de domanialités
actualisé au 26 août 2019

Loire-Atlantique développement – SELA

2 boulevard de l'Estuaire – CS 66207

44262 Nantes cedex 2

Tél. 02 40 20 20 44

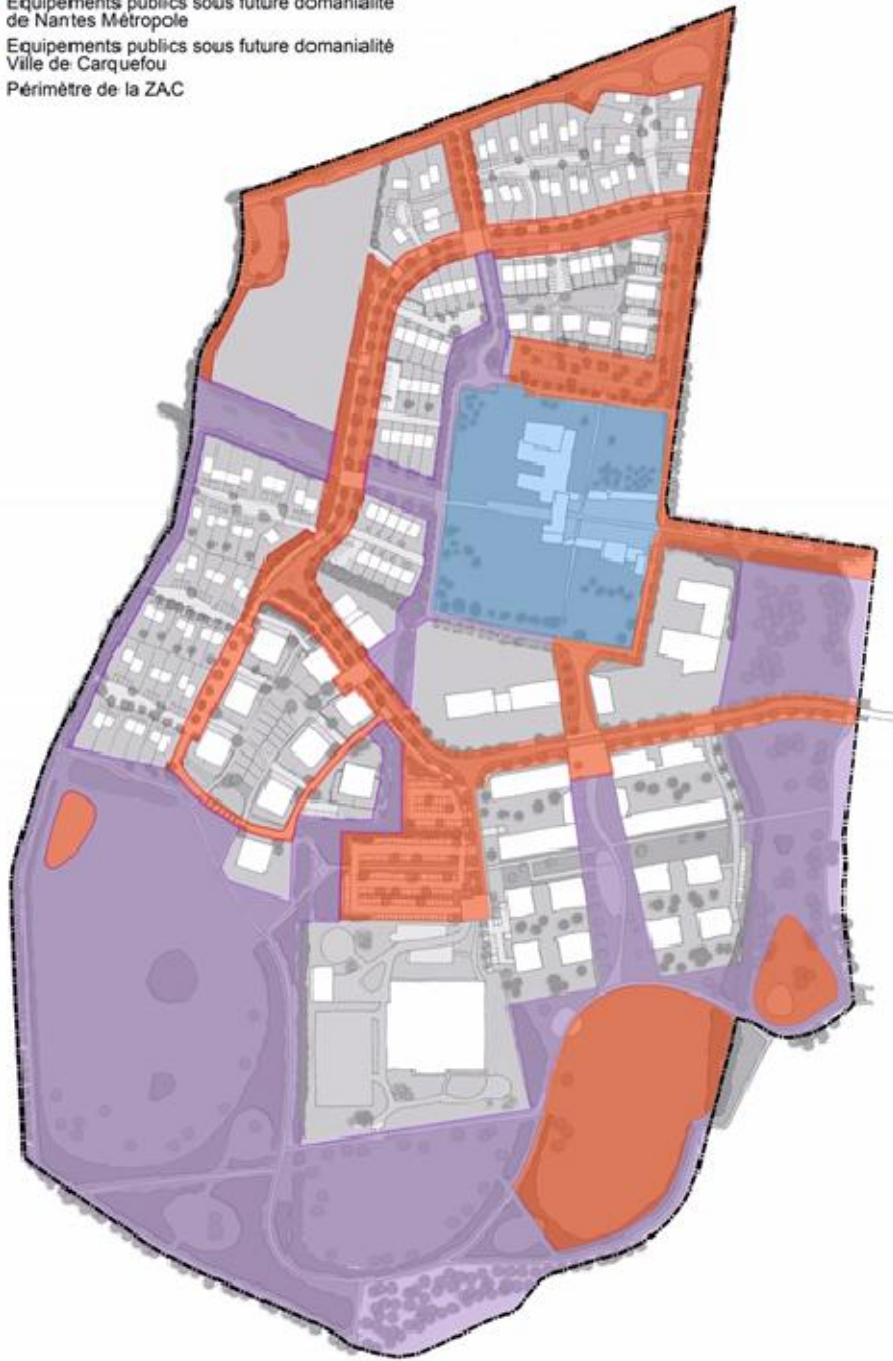
www.loireatlantique-developpement.fr

Société Anonyme d'Économie Mixte – RCS 860 800 077 – Capital 13 357 864,71 €

 Loire-Atlantique
développement

aménagement et construction
Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20191213-2019-
181_ANNEXE-AU
Date de réception préfecture :
06/03/2020

- Enclos des Renaudières
- Equipements publics sous future domanialité de Nantes Métropole
- Equipements publics sous future domanialité Ville de Carquefou
- Périmètre de la ZAC



ZAC de la Fleuriaye II
CARQUEFOU

ESQUISSE GENERALE - Plan de domanialités des espaces publics

Seja PHASE AVP

PROJET	DATE	PROJETANT	PROJET	PROJETANT	PROJET
A	06/03/16	AUP	AS	JDA	1/2000

CONSTRUIRE
ENSEMBLE
LE CADRE DE VIE
DE DEMAIN

Nantes  Métropole
COMMUNAUTÉ URBAINE



ZAC DE LA FLEURIAYE 2

Commune de Carquefou

II. Projet de programme des équipements publics actualisé au 26 août 2019

Loire-Atlantique développement – SELA

2 boulevard de l'Estuaire – CS 66207

44262 Nantes cedex 2

Tél. 02 40 20 20 44

www.loireatlantique-developpement.fr

Société Anonyme d'Économie Mixte – RCS 860 800 077 – Capital 13 357 864,71 €

 Loire-Atlantique
développement

aménagement et construction
Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20191213-2019-
181_ANNEXE-AU
Date de réception préfecture :
06/03/2020

Le programme des équipements publics de la ZAC de la Fleuriaye 2 consiste essentiellement à réaliser des infrastructures de voiries et de réseaux pour desservir les différents îlots du programme, à savoir :

1. Equipements publics sous gestion future de Nantes Métropole

- ✓ Une voirie principale qui permet le bouclage de la voirie existante du site de la Fleuriaye : liaison entre la rue Thomas Edison au sud et la rue Augustin Fresnel au nord.
- ✓ Des voiries de dessertes de 2 parkings publics, l'un au nord, l'autre au sud de la ZAC.
- ✓ Des cheminements piétons qui assurent une connexion entre la grande allée cavalière des Renaudières et les cheminements existants au nord et au sud du site de la Fleuriaye.
- ✓ La collecte des eaux usées et des eaux pluviales, y compris les bassins publics de rétention.
- ✓ Les conteneurs enterrés, pour assurer la collecte des déchets.

2. Equipements publics sous gestion future de la ville de Carquefou

- ✓ L'enclos des Renaudières et ses équipements publics (Ecole de musique, Musée de l'Erdre...).
- ✓ Des prairies au sud du site, pour accueillir des pâturages pour chevaux.
- ✓ Au sud, une allée piétonne urbaine reliant la voie principale au cheminements existants le long du marais de l'étang Hervé.
- ✓ Des cheminements piétons reliant l'enclos des Renaudières avec les cheminements métropolitains, selon le plan de domanialité.

3. Réseaux souples publics

- ✓ Réseau HTA, réalisé sous maîtrise d'ouvrage ENEDIS.
- ✓ Réseau BT, réalisé sous maîtrise d'ouvrage LAD SELA puis remis à ENEDIS.
- ✓ Eau potable, réalisé sous maîtrise d'ouvrage LAD SELA puis remis à Nantes Métropole.
- ✓ Eclairage public, réalisé sous maîtrise d'ouvrage LAD SELA puis remis à Nantes Métropole pour à la Commune de Carquefou, selon plan de domanialité.
- ✓ Réseau Télécom (Génie Civil), réalisé sous maîtrise d'ouvrage par LAD SELA puis remis à Nantes Métropole.
- ✓ Déplacement d'un réseau d'eau brute, réalisé sous maîtrise d'ouvrage du syndicat des maraichers.

Tableau récapitulatif du programme des équipements publics de la ZAC de la Fleuriaye 2

	Maître d'ouvrage	Financement	Domanialité future	Gestion future	Coûts indicatifs des travaux en €HT (valeur Août 2019)
Voiries publiques	LAD - Sela concessionnaire	100% ZAC	Nantes Métropole	Nantes Métropole	4 935 000,00
Réseaux et ouvrages Eaux Usées et Eaux Pluviales, y compris bassins de rétentions	LAD - Sela concessionnaire	100% ZAC	Nantes Métropole	Nantes Métropole pour les ouvrages hydrauliques Ville de Carquefou pour les espaces verts d'accompagnement	1 150 000,00
Réseaux souples : BT, infrastructure Télécom, Eclairage public	LAD - Sela concessionnaire	Réseau BT : 40% ZAC et 60% ENEDIS Autres réseaux : 100% ZAC	ENEDIS pour le réseau BT Nantes Métropole pour l'Eclairage Public et réseaux télécom	ENEDIS pour le réseau BT Nantes Métropole pour l'Eclairage Public et réseaux télécom	1 400 000,00
Réseau HTA	ENEDIS	100% ZAC	ENEDIS	ENEDIS	585 000,00
Eau Potable	LAD - Sela concessionnaire	100% ZAC	Nantes Métropole	Nantes Métropole	315 000,00
Déviations Réseau Eau Brute	Syndicat des Maraîchers	100% ZAC	Syndicat des Maraîchers	Syndicat des Maraîchers	110 000,00
Aménagements paysagers	LAD - Sela concessionnaire	100% ZAC	Conformément au plan de domanialité	Ville de Carquefou	2 000 000,00

CONSTRUIRE
ENSEMBLE
LE CADRE DE VIE
DE DEMAIN

Nantes  Métropole
C O M M U N A U T É U R B A I N E



ZAC DE LA FLEURIAYE 2

Commune de Carquefou

III. Projet de programme global des constructions
actualisé au 26 août 2019

Loire-Atlantique développement – SELA

2 boulevard de l'Estuaire – CS 66207

44262 Nantes cedex 2

Tél. 02 40 20 20 44

www.loireatlantique-developpement.fr

Société Anonyme d'Économie Mixte – RCS 860 800 077 – Capital 13 357 864,71 €

 Loire-Atlantique
développement

aménagement et construction
Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20191213-2019-
181_ANNEXE-AU
Date de réception préfecture :
06/03/2020

Le programme prévisionnel des constructions de la ZAC de la Fleuriaye 2 d'une superficie de 37 hectares environ permet de compléter le programme mis en œuvre sur le site de la Fleuriaye, de manière à parachever un quartier à part entière de Carquefou.

La ZAC de la Fleuriaye 2 est destinée à accueillir :

- ✓ Des équipements publics communaux dans l'enclos des Renaudières,
- ✓ Des activités tertiaires,
- ✓ Des équipements sportifs privés,
- ✓ 600 logements environ, collectifs, individuels et individuels groupés, dont 30 % de logements sociaux, 25 % de logements en accession abordable et 45 % de logements en accession libre.

Ce programme s'organisera sur le site de manière continue et fonctionnelle à partir de l'urbanisation de la ZAC de la Fleuriaye.

La surface de plancher prévisionnelle est de 67 000 m².

CONSTRUIRE
ENSEMBLE
LE CADRE DE VIE
DE DEMAIN



ZAC DE LA FLEURIAYE 2

Commune de Carquefou

IV. Modalités prévisionnelles de financement actualisées au 26 août 2019

Loire-Atlantique développement – SELA

2 boulevard de l'Estuaire – CS 66207

44262 Nantes cedex 2

Tél. 02 40 20 20 44

www.loireatlantique-developpement.fr

Société Anonyme d'Économie Mixte – RCS 860 800 077 – Capital 13 357 864,71 €

 Loire-Atlantique
développement

aménagement et construction
Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20191213-2019-
181_ANNEXE-AU
Date de réception préfecture :
06/03/2020

Le présent document détaille les modalités prévisionnelles de financement de 2011 à 2021 de la ZAC de la Fleuriaye 2 à Carquefou, sur la base du compte-rendu d'activités à la collectivité au 31 décembre 2018.

Il présente les dépenses, les recettes prévisionnelles et le plan de trésorerie.

Toutes les dépenses et recettes sont portées en €HT.

1. Estimation des recettes

Cessions foncières

L'ensemble des recettes sont estimées à **20 397 238 €HT** (valeur CRAC au 31/12/2018).

Elles proviennent quasi-exclusivement des cessions des charges foncières.

Participations

Il n'est pas envisagé de participation du concédant sur cette opération.

2. Estimation des dépenses

Le montant total des dépenses est estimé à **20 397 237 €HT** (valeur CRAC au 31/12/2018).

Ci-après le détail des différents postes de dépenses :

Etudes

Ce poste est estimé à **1 844 612 €HT** (valeur CRAC au 31/12/2018).

Il comprend :

- ✓ L'ensemble des études préalables à l'aménagement (géomètre, études géotechniques),
- ✓ L'ensemble des honoraires de la maîtrise d'œuvre en phase opérationnelle (études d'aménagement et suivi des travaux), y compris l'élaboration des dossiers réglementaires et la mission d'accompagnement des projets de constructions privées,
- ✓ L'ensemble des frais liés aux diagnostics archéologiques,
- ✓ Les missions d'AMO énergétique et environnementale, juridique,
- ✓ Les études et frais divers en cours de réalisation de la ZAC.

Coûts d'Acquisition

Ces frais comprennent : l'acquisition des terrains, les indemnités diverses, les frais notariés et honoraires sur acquisitions, les impôts fonciers...

Sont prévues les acquisitions de 21 ha environ pour un coût estimé à 3 340 012 € HT (valeur CRAC au 31/12/2018).

Travaux d'Infrastructure

Ce poste est estimé à : **12 589 957 € HT** (valeur CRAC au 31/12/2018),

Il comprend :

- ✓ L'ensemble des travaux à réaliser dans la ZAC : voirie, réseaux divers, espaces verts.
- ✓ Les frais divers et imprévus liés aux travaux.

Frais financiers

Il s'agit des frais financiers sur emprunts ou avances de trésorerie. Ces frais sont estimés au vu de l'échelonnement dans le temps du développement de la ZAC.

Les frais financiers générés sont estimés à 678 648 € HT (valeur CRAC au 31/12/2018).

Frais de société

Ce poste est estimé à 1 539 818 € HT (valeur CRAC au 31/12/2018), hors révisions, selon traité de concession.

Frais de commercialisation

Ce poste est estimé à 154 679 € HT (valeur CRAC au 31/12/2018).

Il comprend l'ensemble des dépenses de tiers en lien avec la commercialisation des îlots.

Divers

Ce poste est estimé à 249 512 € HT (valeur CRAC au 31/12/2018).

Ils comprennent notamment l'ensemble des frais divers.

3. Trésorerie et échéancier prévisionnel des dépenses

Sur la base du phasage prévisionnel de l'opération d'aménagement jusqu'à son terme, le bilan financier au 31 décembre 2018 est présenté ci-après.

La trésorerie de l'opération est assurée via des emprunts négociés et des avances de trésorerie sur le court terme effectuées par l'aménageur.

Chaque année, à l'occasion de la présentation du Compte Rendu à la Collectivité (CRAC) de l'avancement de l'opération, les estimations des recettes et des dépenses seront actualisées en fonction du développement de la ZAC et de sa commercialisation, de l'évolution des données économiques et en tenant compte des modifications de programmes souhaitées par la Collectivité concédante.

Bilan prévisionnel au 31 décembre 2018 - Synthèse

	Bilan 31/12/17	Fin 2017 Année	2018 Année	Réalisé Total	2019 Année	2020 Année	Reste à réaliser	Bilan Nouveau
PRODUITS	20 518 039	6 592 175	2 187 894	8 780 070	1 165 390	2 467 594	7 984 184	20 397 238
LOCATIONS								
CESSIONS	20 288 587	6 452 949	2 097 637	8 550 586	1 165 390	2 467 594	7 984 184	20 167 754
FINANCEMENT DU MANDANT								
PARTICIPATIONS DU CONCEDANT								
SUBVENTIONS	41 129	32 903	5 785	38 688				38 688
PRODUITS FINANCIERS	245	245		245				245
AUTRES PRODUITS	188 078	106 078	84 472	190 550				190 550
CHARGES	20 517 612	9 212 395	1 279 982	10 492 376	681 086	3 505 465	5 718 310	20 397 237
ETUDES	1 844 613	933 259	90 171	1 023 429	75 038	160 452	585 693	1 844 612
COÛTS D ACQUISITION	3 339 919	2 957 441	93	2 957 534		382 478		3 340 012
TRAVAUX D INFRASTRUCTURE	12 710 790	4 305 823	981 764	5 287 587	331 056	2 665 359	4 305 955	12 589 957
TRAVAUX DE BÂTIMENTS								
ACHATS								
FONDS DE CONCOURS								
FRAIS FINANCIERS SUR COURT TERME	200 174	39 810	22 946	62 757	67 173	15 949		145 879
FRAIS FINANCIERS SUR EMPRUNTS	483 116	58 275	16 048	74 322	58 087	80 000	320 359	532 769
FRAIS DE SOCIETE	1 534 808	711 525	147 137	858 661	133 057	171 227	376 872	1 539 818
FRAIS DIVERS	249 511	151 043	18 525	169 568		15 000	64 944	249 512
T.V.A. NON RECUPERABLE (prorata)								
FRAIS DE COMMERCIALISATION	154 679	55 218	3 299	58 517	16 675	15 000	64 487	154 679
FRAIS DE PERSONNEL								
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTES								
CHARGES EXCEPTIONNELLES								
RESULTAT D'EXPLOITATION	427	-2 620 220	907 913	-1 712 307	484 304	-1 037 871	2 265 874	0

Moyens de financement

	Bilan 31/12/17	Fin 2017 Année	2018 Année	Réalisé Total	2019 Année	2020 Année	Reste à réaliser	Bilan Nouveau
MOBILISATIONS	13 061 568	9 861 568	80 000	9 941 568	1 000 000	500 000	1 005 000	12 446 568
AMORTISSEMENTS	13 061 568	8 648 325	518 857	9 167 182	511 818		2 767 568	12 446 568
FINANCEMENT		1 213 243	-438 857	774 386	488 182	500 000	-1 762 568	0
TRESORERIE CUMULEE			-694 483		34 437	-503 434	7	7

**CONSEIL METROPOLITAIN DU 13 DECEMBRE 2019
Délibération n° 2019 – 181**

**16 – Carquefou – Zone d'aménagement concerté de la Fleuriaye 2 – Dossier de réalisation
modificatif – Programme des équipements publics - Approbation**

Date de la convocation : le 06 décembre 2019

Nombre de Conseillers en exercice : 97

Présidente de séance : Mme Johanna ROLLAND - Présidente de Nantes Métropole

Secrétaire de séance : Monsieur Fabrice ROUSSEL

Présents : 67

M. AFFILE Bertrand, M. ALLARD Gérard, M. ANNEREAU Matthieu, M. BAINVEL Julien, M. BELHAMITI Mounir, Mme BENATRE Marie-Annick, Mme BESLIER Laure, Mme BIR Cécile, Mme BLIN Nathalie, M. BOLO Pascal, M. BUQUEN Eric, M. BUREAU Jocelyn, Mme CHEVALLEREAU Claudine, Mme CHIRON Pascale, Mme CHOQUET Catherine, M. COUTURIER Christian, M. DAVID Serge, M. DENIS Marc, Mme DUBETTIER - GRENIER Véronique, M. FEDINI François, M. GARREAU Jacques, M. GRELARD Hervé, Mme GRELAUD Carole, Mme GUERRA Anne-Sophie, Mme HAKEM Abbassia, Mme HAMEL Rozenn, M. HAY Pierre, M. HIERNARD Hugues, Mme HOUEL Stéphanie, M. HUARD Jean-Paul, M. HUCHET Erwan, Mme KRYSMANN Blandine, Mme LAERNOES Julie, Mme LE BERRE Dominique, M. LE BRUN Pierre-Yves, Mme LE STER Michèle, Mme LEFRANC Elisabeth, M. LEMASSON Jean-Claude, M. LUCAS Michel, Mme LUTUN Lydie, M. MARTIN Nicolas, M. MAUDUIT Benjamin, Mme MEYER Christine, M. MOREAU Jean-Jacques, M. MORIVAL Benjamin, M. MOUNIER Serge, Mme NAEL Myriam, Mme NEDELEC Marie Hélène, M. NICOLAS Gilles, Mme PERNOT Mireille, Mme PIAU Catherine, Mme PREVOT Charlotte, M. QUERO Thomas, M. RAMIN Louis - Charles, M. REBOUH Ali, M. RENEAUME Marc, M. ROBERT Alain, Mme RODRIGUEZ Ghislaine, Mme ROLLAND Johanna, M. ROUSSEL Fabrice, M. SALECROIX Robin, M. SEILLIER Philippe, M. SOBCZAK André, Mme SOTTER Jeanne, M. TRICHET Franckie, M. VEY Alain, M. VOUZELLAUD François

Absents et représentés : 21

M. AMAILLAND Rodolphe (pouvoir à Mme LE STER Michèle), Mme BASSAL Aïcha (pouvoir à Mme HAKEM Abbassia), Mme BOCHER Rachel (pouvoir à M. HAY Pierre), M. CAILLAUD Michel (pouvoir à M. COUTURIER Christian), Mme COPPEY Mahel (pouvoir à Mme LAERNOES Julie), M. DUCLOS Dominique (pouvoir à Mme LE BERRE Dominique), M. FOURNIER Xavier (pouvoir à M. GRELARD Hervé), Mme GARNIER Laurence (pouvoir à M. RENEAUME Marc), M. GILLAIZEAU Jacques (pouvoir à M. LEMASSON Jean-Claude), Mme GRESSUS Michèle (pouvoir à M. DAVID Serge), M. GUERRIAU Joël (pouvoir à M. MORIVAL Benjamin), Mme IMPERIALE Sandra (pouvoir à M. ANNEREAU Matthieu), M. JUNIQUE Stéphane (pouvoir à M. TRICHET Franckie), M. MARAIS Pierre-Emmanuel (pouvoir à M. NICOLAS Gilles), M. MARTINEAU David (pouvoir à Mme LEFRANC Elisabeth), Mme MERAND Isabelle (pouvoir à Mme LUTUN Lydie), Mme NGENDAHAYO Liliane (pouvoir à M. BUREAU Jocelyn), Mme PADOVANI Fabienne (pouvoir à M. ROBERT Alain), M. RICHARD Guillaume (Pouvoir à Mme GUERRA Anne-Sophie), M. RIOUX Philippe (pouvoir à M. VEY Alain), M. SEASSAU Aymeric (pouvoir à Mme PERNOT Mireille)

Absents : 9

M. ALIX JEAN-GUY, M. BLINEAU BENOÎT, MME DUPORT SANDRINE, MME GESSANT MARIE-CÉCILE, MME MAISONNEUVE MONIQUE, M. PARPAILLON JOSEPH, M. PRAS PASCAL, M. QUERAUD DIDIER, MME SALOMON MAGUY

Délibération

Conseil métropolitain du 13 décembre 2019

16 – Carquefou – Zone d'aménagement concerté de la Fleuriaye 2 – Dossier de réalisation modificatif – Programme des équipements publics - Approbation

Exposé

Par délibération en date du 14 avril 2009, le Conseil Municipal de Carquefou a décidé de la création de la ZAC Fleuriaye 2, sur une emprise d'environ 37 hectares à l'est de la commune, dans la continuité du quartier de la Fleuriaye.

L'aménagement de la ZAC de la Fleuriaye 2 a été confié à Loire-Atlantique développement – SELA dans le cadre d'une concession d'aménagement, approuvée par délibération du conseil communautaire du 11 février 2011.

Par délibération du conseil communautaire du 6 juillet 2012, le dossier de réalisation et le programme des équipements publics de la ZAC ont été approuvés.

Au regard de l'avancement de l'opération, il est nécessaire de modifier de manière limitée le programme global des constructions de la ZAC en réduisant la surface de plancher prévisionnel de 75 000 m² à 67 000 m² et en augmentant de 30 % de la part du logement locatif social au lieu de 25 % initialement envisagé.

Cette modification du dossier de réalisation, qui ne porte atteinte ni à l'objet ni à la vocation de la ZAC, amène à actualiser l'ensemble des autres pièces du dossier en cohérence avec l'avancement des études. Ainsi, le plan des domanialités et les modalités prévisionnelles de financement sont actualisés, ainsi que la valeur de référence des coûts prévisionnels figurant dans le projet de programme des équipements publics : août 2019 au lieu de décembre 2011.

Le dossier de réalisation modificatif est joint en annexe n°1.

Le programme des équipements publics de la ZAC, qui décline l'ensemble des équipements réalisés dans le cadre de la ZAC, est mis à jour.

Les études complémentaires menées depuis permettent de présenter, conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, le dossier de réalisation de la ZAC ainsi que son programme des équipements publics.

Le dossier de réalisation modificatif comprend :

- le plan général des domanialités ;
- le projet de programme des équipements publics ;
- le projet de programme global des constructions ;
- les modalités prévisionnelles de financement de l'opération, échelonnées dans le temps.

Le programme des équipements publics (PEP) de la ZAC de la Fleuriaye 2, joint en annexe n°2, liste pour chacun des équipements qui seront réalisés dans le cadre de l'opération, la maîtrise d'ouvrage des travaux, les modalités de financement, la domanialité et la gestion futures, ainsi que le coût prévisionnel.

Ces équipements correspondent à des infrastructures, des voiries, réseaux, cheminements et espaces verts qui seront tous réalisés sous maîtrise d'ouvrage de l'aménageur et financés par le budget de l'opération et concessionnaire s'agissant des réseaux souples.

Comme le prévoit l'article R.311-8 du code de l'urbanisme, le Conseil Municipal de la commune de Carquefou s'est prononcé le 26 septembre 2019 sur les modalités de réalisation et d'incorporation dans son patrimoine de certains équipements relevant de ses compétences, en l'occurrence un chemin bocager ainsi que des espaces verts.

Le Conseil délibère et, à l'unanimité

- 1 – approuve le dossier de réalisation modificatif de la ZAC de la Fleuriaye 2 sur la commune de Carquefou conformément à l'article R.311-7 du code de l'urbanisme, joint en annexe n°1 ;
- 2 - approuve la modification du programme des équipements publics de la ZAC de la Fleuriaye 2 sur la commune de Carquefou, joint en annexe n°2, conformément à l'article R.311-8 du Code de l'Urbanisme ;
- 3 - autorise Madame la Présidente à prendre les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Nantes, le 13 décembre 2019

Johanna ROLLAND



La Présidente de Nantes Métropole

Affichée le 20 décembre 2019

Transmise en préfecture le :

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20191213-2019_181DC-DE
Date de télétransmission : 23/12/2019
Date de réception préfecture : 23/12/2019

Accusé de réception en préfecture
044-244400404-20191213-2019-
181_ANNEXE-AU
Date de réception préfecture :
06/03/2020